

## **8. Conseil de classe.**

- 8.1. Le conseil de Classe se réunit après chaque évaluation, soit deux fois pour les classes de terminales, trois fois pour les autres. Il a pour but d'examiner les résultats et le comportement de chaque apprenant, et lui donner des conseils sur la conduite à tenir.
- 8.2. Le conseil de classe est composé du Responsable de cycle, du Directeur Pédagogique, de l'animateur du cycle, des enseignants de la classe et des délégués apprenants.
- 8.3. Le conseil de classe est piloté par l'Enseignant Principal, sous l'égide du directeur ou du responsable de cycle. L'Enseignant Principal, prépare le Conseil de classe avec ses collègues de la classe en rassemblant les notes et les appréciations portées par les enseignants sur chaque apprenant.
- 8.4. Les délégués apprenants préparent le Conseil avec leurs camarades de classe de façon à signaler au Conseil les problèmes rencontrés dans la classe.